

FONDS ÉCORESPONSABLE

La SADC des Sources propose aux entrepreneurs et aux entreprises de son territoire une panoplie de produits financiers répondant à leurs besoins. L'équipe de professionnels de votre SADC vous accompagnera pour le montage de votre demande de financement et offrira un suivi personnalisé pendant toute la durée de votre prêt.

L'objectif de ce prêt est de favoriser les entreprises situées dans la région des Sources à poser des gestes écoresponsables dans le but à ce que le territoire devienne un leader en matière de développement durable. Ces gestes peuvent être de nature à :

- Protéger l'environnement
- Contribuer de manière significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer l'efficacité énergétique
- Réduire les matières résiduelles
- Améliorer l'environnement de travail des employés
- Tout autre projet en développement durable

ADMISSIBILITÉ:

L'entreprise a un actif de moins de 10 millions de dollars et compte moins de 200 employés. Entreprise ayant son siège social ou une place d'affaires dans la MRC des Sources et œuvrant dans un des secteurs d'activités admissibles :

- Agriculture
- Extraction minière, exploitation en carrière
- Construction
- Fabrication
- Commerce de gros
- Commerce de détail
- Industrie de l'information et industrie culturelle
- Services professionnels, scientifiques et techniques
- Services de gestion des déchets et d'assainissement
- Arts, spectacles et loisirs
- Industrie touristique (hébergement, restauration)
- Autres services, sauf les administrations publiques

AIDE FINANCIÈRE:

Prêt entre 10 000 \$ et 150 000 \$ (possibilité de prêts de type multi projets)

TYPE DES PROJETS:

- Améliorer la qualité de l'air ou à réduire les émissions qui contribuent à la pollution atmosphérique
- Réduire l'utilisation des substances qui nuisent à la qualité de l'eau
- Favoriser une meilleure gestion des matières résiduelles
- Achat d'équipements moins polluants ou permettant une économie d'énergie (achat de produits ENERGY STAR)
- Efficacité énergétique d'un bâtiment : isolation, étanchéisation, portes et fenêtres, systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation
- Transformation aux combustibles alternatifs (propane, gaz naturel)
- Énergie nouvelle (solaire, éolienne, géothermie)
- Gestion du bruit
- Écoconception de produits (moins d'emballage, etc...)
- Récupération et conditionnement des rebuts
- Obtention d'une certification ou d'une homologation à une norme reconnue liée au développement durable
- Amélioration des conditions de vie au travail des employés ex. : (aménager une salle de pause)
- Développement et acquisition de technologies vertes
- Tout autre projet relié à l'objectif du prêt Écoresponsable

MODALITÉS DU FINANCEMENT:

- Taux d'intérêt : taux préférentiel + 2%
- Durée maximale du prêt : 10 ans
- Frais d'analyse de dossier : 1.5 % du montant du prêt (minimum 500\$). Redistribution dans la collectivité pour des projets en lien avec le développement durable

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

- Le projet doit démontrer sa viabilité et permettre à l'entreprise de dégager une bonne rentabilité
- L'équipe de direction doit posséder une connaissance et une expertise suffisantes du secteur d'activités
- Les propriétaires doivent fournir une mise de fonds ou démontrer que le fonds de roulement est adéquat pour supporter le projet
- Le projet doit permettre la création ou le maintien d'emplois

Pour information :
(819) 879-7147, poste 243

Provenance du document:
www.sadcdessources.com

Mise à jour : mars 2015